

## COMITÉ D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ du 5 JUIN 2012

### SUJETS PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT CFDT

#### **B1- Couverture des silos à sel : Où en est-on des couvertures des silos à sel**

Toutes les couvertures des silos à sel sont réalisées à l'exception de Laval, Port-Brillet et Meslay du Maine qui le seront en 2013  
Commentaires Cfdt : les photos des réalisations nous permettent de comprendre la sécurité et le confort gagné grâce à ces aménagements.

#### **B2) Médecine de prévention : Rapport d'activité du médecin de Prévention**

Le rapport d'activité nous présente l'équipe pluridisciplinaire (3 médecins, 2 infirmières, 1 technicien hygiène et sécurité, 2 secrétaires, 1 assistant social, 1 psychologue) pour suivre un effectif de 6667 agents (centre de gestion de la fonction publique territoriale, ville de Laval et 1117 agents au Conseil général).

Il y a eu 686 visites médicales concernant 623 agents du Conseil général sur 726 agents convoqués (27 ne se sont pas excusés)  
La Psychologue est intervenue 75 fois à la demande du médecin du travail. D'autres interventions ont été faites à la demande de l'assistant social ou de la DRH

Les agents peuvent être déclarés aptes, aptes avec réserves, provisoirement inaptes, inaptes mais aussi le médecin peut ne pas émettre d'avis si l'agent voit le médecin pendant un arrêt ou demande le secret de la rencontre vis-à-vis de l'employeur.

Le médecin peut orienter l'agent vers un spécialiste ou le médecin traitant. Il peut aussi prescrire des examens complémentaires. Il peut effectuer certains vaccins recommandés ou obligatoires.

Le médecin s'est déplacé sur certains sites du conseil général dans le cadre de son tiers temps.

Le médecin participe aussi à des réunions pour examiner des situations médicales et des procédures de reclassement, elle est également présente pour les groupes de travail sur les addictions et le comité « bien être au travail » ainsi qu'aux réunions de CHS. Le SPAT a élaboré des fiches de prévention consultables sur le site du centre de gestion ([www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)).

Commentaires Cfdt : Le SPAT (médecine préventive) est un outil d'un grand intérêt. Nous conseillons aux agents d'y faire appel en cas de besoin.

#### **B3) Document unique : Actions non engagées au 21 novembre 2011 (mise à disposition de harnais pour les travaux en hauteur, prévention pour l'utilisation de machines dangereuses, mise en place de feux tricolores pour la signalisation temporaire, procédures accidents exposition au sang, mise en place de binômes pour l'entretien des bassins de rétention de pollution...) est-ce que les mesures préconisées dans le document unique ont été mises en place ? Sinon, quand le seront-elles ?**

L'administration nous a communiqué le plan d'actions de la direction de l'environnement et de la prévention des risques. Le laboratoire départemental d'analyses a été intégré dans le document unique ; les relais hygiène et sécurité sont chargés du suivi du plan d'actions du LDA

Un outil commun de cotation des risques en gravité et en maîtrise a été créé.

Des mesures de bruits dans les collèges ont été effectuées. Les ACMO des collèges ont été accompagnés dans la démarche du plan d'action au premier semestre pour certains, les autres le seront au second semestre.

Des documents concernant la répartition des risques selon leur fréquence, leur importance, leur gravité nous ont été présentés. Un autre document reprend l'évolution en gravité et un dernier la répartition de l'avancement des actions de prévention.

Les diverses actions de prévention ont permis une diminution de la gravité des risques.

Analyse Cfdt : Ce travail se trouve complété au fil des mois. Chacun, dans son service, devrait s'approprier de ce qui le concerne.

#### **B4) Formation hygiène et sécurité : planification et bilan des formations gestes et posture, agents d'accueil et face à l'agressivité des usagers, organisation en cas d'incendie des sites recevant du public.**

227 agents ont bénéficié de la formation à l'utilisation des extincteurs et 100 autres seront formés d'ici la fin de l'année.

Des formations évacuation incendie ont été organisées pour 164 agents sur 10 lieux différents.

Des exercices évacuations incendie ont été organisées en décembre 2011 et février 2012.

7 formations « sauveteur secouriste du travail » ont été dispensées, d'autres le seront au second semestre. 201 agents ont souhaité bénéficier de cette formation.

Des formations « habilitation électriques » ont bénéficié à 31 non électriciens et 12 électriciens.

Il y a 23 ACMO dont 3 nouveaux pour les 26 collèges, ils bénéficient des formations spécifiques à leur rôle.

Des agents du LDA ont participé à une formation « gestes et posture ». D'autres sessions seront programmées au second semestre.

Diverses formations « autorisations conduites d'engins » ont été mises en place

Des formations accueil ont été ou seront organisées : accueil en service médico-social, accueil physique et téléphonique des publics, accueil des personnes en difficulté sociale, relation à l'usager et prévention de l'agressivité.

*Commentaires CFDT* : Dans le domaine de la formation, l'offre est importante et nous voyons que celle-ci répond à un besoin de par le nombre de participants. Nous demandons aussi la mise en place de formations pour prévenir les risques psycho-sociaux notamment un volet dans les formations au management.

#### **B5) Bilan depuis le dernier CHS des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

39 accidents ont été dénombrés du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 avril 2012 dont 16 liés à des manutentions.

Parmi ces 39 accidents, 16 ont été subis par des agents de la direction des routes et des bâtiments.

8 accidents ont entraînés des arrêts supérieurs à 15 jours.

Le comparatif avec la même période 2011 nous montre une forte augmentation des accidents (39 en 2012 et 21 en 2011) et surtout du nombre de jours d'arrêts.

## **SUJETS PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION**

#### **A1) Démission et remplacement d'un membre du CHS**

Un membre représentant du personnel CFDT a démissionné de son rôle au sein de l'instance, le suivant sur la liste a accepté de devenir représentant suppléant.

#### **A2) Décret 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.**

Les ACMO deviennent agents de prévention tout en gardant la même fonction ou conseillers de prévention s'ils assurent une mission de coordination.

Les registres hygiène et sécurité deviennent registre de santé et de sécurité au travail.

Au Conseil Général, ce registre a été groupé avec le registre de danger grave et imminent, qui a été ou sera déposé sur chaque site du conseil général.

La médecine préventive peut constituer une des équipes pluridisciplinaires (ce qui est le cas pour le SPAT). Le médecin doit mettre en place un dossier médical qui retrace l'état de santé du travailleur et les expositions auxquelles il est soumis.

Les compétences et les prérogatives du CHS changent dès maintenant. Un nouveau règlement sera présenté au prochain CHS (celui-ci sera préparé lors de réunions de travail). Les nouvelles règles de fonctionnement et de composition ne s'appliqueront que lors des prochaines élections professionnelles.

#### **A3) Point d'étape sur le document unique**

Voir B3

#### **A4) Rapport d'activité 2011 du médecin de prévention**

Voir B2

#### **A5) Bilan 2012 des accidents de service et maladies professionnelles**

Voir B5

#### **A6) Formation hygiène et sécurité 2012**

Voir B4

#### **A7) Suivi du groupe de travail sur les addictions**

Une formatrice relais anti-drogue a présenté au groupe de travail « Prévention des addictions » les différentes substances pouvant conduire à l'addiction et en connaître les risques.

Cette présentation sera proposée aux agents lors de 3 réunions en septembre octobre (1 à Mayenne, 1 à Laval et 1 à Château-Gontier)

*Commentaires CFDT* : Nous encourageons vivement les agents à participer à l'une de ces réunions.

#### **A8) plan de prévention 2012 des risques psychosociaux**

Le comité de pilotage « Bien être au travail » s'est réuni le 17 janvier et le 26 juin. Il a été défini un plan d'action du risque psycho-social pour 2012 et une liste d'indicateurs pour essayer de déterminer s'il y a un mal être au travail.

*Commentaires CFDT* : Notre collectivité se dote de certains outils pour permettre de repérer et de prévenir le risque psycho-social pour tenter d'éviter d'avoir à traiter des problèmes déjà bien installés.

*Analyse CFDT* : Pour que les agents soient dans le bien être au travail, il faut traiter les situations de mal être le plus en amont possible et éviter ainsi que celles-ci deviennent inextricables.

#### **A9) Mise en place de formations internes dans le cadre de la délivrance des autorisations de conduite d'engins de chantiers**

Un réseau de formateurs internes sera mis en place, ce qui permettra plus de réactivité et de souplesse.

Il faudra 2 formateurs par catégorie (1 pour la formation théorique et 1 pour la formation pratique).

Ces formateurs devront être titulaires du CACES de la catégorie souhaitée. Ils recevront également une formation de formateurs.

L'appel à candidature se fera après étude.